

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre avril à 18h30 se sont réunis dans la salle du conseil les membres du Conseil municipal de la Commune Les Barils, sous la présidence de M. Philippe OBADIA, Maire Les Barils, dûment convoqués.

**Présents :** Patrick PAUCHET, Gilles MARTIN, Alain BRUNET, Hélène DELERIS, Michèle POTIER, Alain RATTIER.

**Absent excusé :** Stéphane SERGENT pouvoir à Hélène DELERIS, Ghislaine POLPRE, Hubert PRIVÉ, Damien SCHAEFLE

**Secrétaire de séance :** Patrick PAUCHET

### **L'ordre du jour sera le suivant :**

- Approbation du dernier procès-verbal
- Approbation du compte de gestion du comptable public 2024
- Vote du compte administratif 2024
- Affectation des résultats de la gestion 2024
- Présentation et vote du budget primitif 2025
- Fixation des taux d'imposition 2025
- Programme de travaux 2025
- Questions diverses

### **Approbation du dernier procès-verbal**

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres.

### **Approbation du compte de gestion du comptable public 2024**

Monsieur le Maire présente les résultats comptables de l'exercice 2024 en constatant qu'ils sont obligatoirement en concordance aux résultats du compte de gestion du comptable public et dont les résultats d'exécution sont présentés au conseil.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 027014

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON

ETABLISSEMENT : LES BARILS  
ETAT : II-2

## **Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés**

21200 - LES BARILS

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	-41 959,69		-7 303,52		-49 263,21
Fonctionnement	184 869,45	41 959,69	60 455,78		203 365,54
<b>TOTAL I</b>	<b>142 909,76</b>	<b>41 959,69</b>	<b>53 152,26</b>		<b>154 102,33</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>142 909,76</b>	<b>41 959,69</b>	<b>53 152,26</b>		<b>154 102,33</b>

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**-APPROUVE** le compte de gestion 2024 qui lui est présenté.

### **Vote du compte administratif 2024**

Il est présenté les résultats de la gestion comptable 2024 s'établissant comme suit :

1/ Résultat de l'exercice 2024

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	405 201,23	344 745,45	<b>60 455,78</b>
INVESTISSEMENT	57 634,73	64 938,25	<b>-7 303,52</b>
<b>TOTAL</b>	<b>462 835,96</b>	<b>409 683,70</b>	<b>53 152,26</b>

2/ Résultat de clôture 2024 (en reprenant les résultats antérieurs 2023 (déficit et excédent)

	Résultat de clôture 2023	Part affectée à l'investissement exercice 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2024
FONCTIONNEMENT	184 869,45	41 959,69	60 455,78	<b>203 365,54</b>
INVESTISSEMENT	-41 959,69		-7 303,52	<b>-49 263,21</b>
<b>TOTAL</b>	<b>142 909,76</b>	<b>41 959,69</b>	<b>53 152,26</b>	<b>154 102,33</b>

\* 100 950,07 = (142909,76-44964,93)

3/ Reste à réaliser 2023 en Investissement

Recettes	0,00
Dépenses	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>

4/ Résultat de clôture définitive 2024 en investissement en tenant compte des restes à réaliser

Solde au 31/12/2024	0,00
Reste à réaliser	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>

A la clôture de l'exercice 2024, le résultat positif est de 154 102.33 €

M. le Maire se retire et M. Alain Rattier, doyen et président de séance demande au conseil de se prononcer sur la gestion 2024.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité** des membres présents (M. le Maire ne prenant pas part au vote)

-**APPROUVE** le compte administratif 2024 qui lui est présenté.

-**DONNE** quitus à M. le Maire pour sa gestion.

**Affectation des résultats 2024**

Sur proposition de M. le Maire, **le Conseil Municipal, à l'unanimité** des membres présents

- **DECIDE d'affecter** les résultats de l'exercice 2024 sur l'exercice 2025 comme suit :

**AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE AU BUDGET PREVISIONNEL 2025**

En recette de la section de fonctionnement au compte 002 : 154 102,33

En section d'investissement ainsi qu'il suit :

recettes (au compte	
1068)	49 263,21
dépenses (au compte	
001)	49 263,21

## **Présentation et vote du budget primitif 2025**

Il est remis à l'ensemble du conseil les documents budgétaires.

Il est précisé que le budget communal a été établi en conformité avec la nouvelle nomenclature comptable M57.

M. le Maire présente et commente les propositions du budget 2025 qui s'équilibre :

- En recettes et en dépenses de fonctionnement à 550 376.33 €
- En recettes et en dépenses d'investissement à 286 527.21 €

Entendu l'exposé de M. le Maire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**-ADOpte** le budget primitif de la Commune pour l'année 2025.

Qu'il est voté :

- par chapitre pour la section investissement
- par chapitre pour la section fonctionnement

## **Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2025**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Pour rappel, depuis 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est ainsi proposé de reconduire les taux d'imposition en 2025 ainsi qu'il suit :

Taxe d'habitation - TH	7.28 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties - TFPB	27.77 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties - TFPNB	14.47 %

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de maintenir les taux d'imposition en 2025 ainsi proposé.
- **CHARGE** monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux
- **DE TRANSMETTRE** l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

## **Programme d'investissement 2025**

- ✓ Effacement des lampes énergivores : 5<sup>ème</sup> programme
- ✓ Défense incendie : déploiement pour les hameaux de la Flouterie et du Cotin
- ✓ Plantation de 10 pêchers au verger de la Prairie
- ✓ Relevage de 13 tombes du carré 2 du cimetière
- ✓ Réfection du clocher et du pan sud de l'église
- ✓ Remplacement de la porte d'entrée de la mairie
- ✓ Achat d'un tracteur tondeuse avec broyeur
- ✓ Pose d'un mât d'éclairage public impasse de la Sablonnière
- ✓ Reconfiguration de la signalétique des places PMR mairie, salle Maurice Durey et Maison des Barils
- ✓ Remplacement des 10 tables en bois par des tables polypropylène

Il est décidé de reporter en 2026 la mise en accessibilité et la végétalisation du cimetière car tous les financements nécessaires à cette opération, notamment celui du Département, ne sont pas pour le moment réunis.

## **Questions diverses**

Néant

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h05. La date du prochain conseil sera fixée ultérieurement.